

De: Secretariat général - Mairie de Culoz-Béon <secretariat-general@culoz-beon.fr>
Envoyé: lundi 23 décembre 2024 14:55
À: Luc ROBERT & Associés
Objet: CU00113824C0099
Pièces jointes: scan03048820241223135253.pdf

Maître,

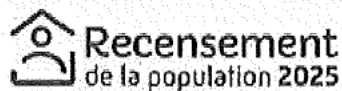
Je vous prie de trouver ci-joint le CU cité en objet.
Vous en souhaitant bonne réception.
Bien à vous.



Sophie RUBIN-DELANCHY

Assistante Direction/Communication/Urbanisme

Mairie de CULOZ-BÉON
Tél. : 04 79 87 15 09 /
secretariat-general@culoz-beon.fr
<https://www.culoz-beon.fr>



**Le recensement
démarre
le 16 janvier !**

Si vous êtes recensé(e) cette année,
vous serez prévenu(e) par votre mairie.

**CERTIFICAT D'URBANISME
INFORMATIF**

N° INSEE du
département

N° INSEE
de la commune

Année de
dépôt

N° de dossier
CU00113824C0099

Délivré par : Le Maire, Au nom de la Commune

CADRE 1 : IDENTIFICATION	
LOCALISATION DU TERRAIN <u>Adresse :</u> <u>Cadastre :</u> (numéros de sections et parcelles et superficie)	45 Avenue Jean Falconnier 01350 Culoz-Béon AP 553, 87 m²
DEMANDEUR DU CERTIFICAT <u>Identité :</u> (Nom et prénom ou, pour une personne morale, raison sociale)	SELARL L. ROBERT ET ASSOCIES Représentée par M. Luc ROBERT
<u>Adresse :</u>	6 rue lalande 01000 Bourg-en-Bresse

CADRE 2 : OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME en date du : 25/11/2024 (ne concerne que les cases cochées ci-dessous)
Demande formulée en vue de connaître les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain. (art. L.410-1 a) du code de l'urbanisme).

CADRE 3 : NATURE ET CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN
<i>Documents : Plan local d'urbanisme de CULOZ approuvé le 30/03/2007, mis à jour le 27/06/2023, Plan de prévention des risques approuvé le 09/07/2004, partiellement révisé le 05/12/2008, Porter à connaissance modificatif relatif à l'aléa inondation du Rhône du 27/01/2015, Porter à connaissance relatif à l'aléa chute de bloc et effondrement rocheux du 06/02/2020.</i>
<i>Situation / Zone : UA1</i>

CADRE 4 : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN
- Zone Blanche du PPR - Périmètre de protection des Monuments Historiques

CADRE 5 : DROIT DE PREEMPTION	CADRE 5 bis : BENEFICIAIRE DU DROIT
Le terrain est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) Lorsque, lors de la délivrance du présent certificat, le droit de préemption n'est pas institué il peut l'être ultérieurement et s'appliquer au terrain y compris dans le délai de validité de ce certificat d'urbanisme.	Au bénéfice de : Commune Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. SANCTION : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

Articles L.332-6 et suivants du code de l'urbanisme

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable.

- Aucun emplacement réservé n'affecte le terrain
- Le territoire de la commune correspond à une zone de sismicité modérée définie par les décrets n° 2010-1254 et 1255 du 22 octobre 2010.
- Le terrain de la demande est situé dans un secteur de diversité commerciale au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme.
- Le terrain de la demande est situé dans le périmètre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.
- Le terrain de la demande est concerné par une bande constructibilité principale de 20 mètres de largeur.

L'ensemble de la zone UA est concernée par la règle minimale de hauteur des constructions.

LCI

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance technique du SPDC
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 12/11/2024
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 010B140100

SF2415761885

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 001				Commune : 138			CULOZ-BEON			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AP	0553			6 AV JEAN FALCONNIER	0ha00a87ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Relevé de propriété limité à une parcelle et ses locaux

Année de référence : 2024										Département : 01 0										Commune : 138 CULOZ-BEON										TRES : 048					Numéro communal : P00327									
Titulaire(s) de droit(s)																																												
Droit réel : Propriétaire															Numéro propriétaire : MCBN9M																													
Nom : █████ Prénom : █████																																												
Adresse : 1 IMPASSE DU COUVENT 1 IMP DU COUVENT 01420 SEYSSEL																																												
Propriété(s) bâtie(s)																																												
Désignation des propriétés															Identification du local										Évaluation du local																			
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM																		
19	AP	553		45	AV JEAN FALCONNIER	0179	B	01	00	01001	011380383417	138A	C	H	MA	5	2 090							P		2 090																		
Total revenu imposable pour la part communale															Total revenu exonéré pour la part communale										Total revenu imposé pour la part communale																			
2 090 euro(s)															0 euro(s)										2 090 euro(s)																			
Propriété(s) non bâtie(s)																																												
Désignation des propriétés															Évaluation															Livre foncier														
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet																					
19	AP	553	6	AV JEAN FALCONNIER	0179	0007	1	138A		S		Sols	HA	A	CA	87	0,00																											
Contenance totale															Total de la part communale										Total de la part additionnelle					Majoration des terrains constructibles														
HA A CA															Revenu imposable					Revenu exonéré					Revenu imposé										Revenu exonéré					Revenu imposé				
87															0					0					0										0					0				

Département :
AIN

Commune :
CULOZ-BEON

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgi.fr, finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
AIN

Commune :
CULOZ-BEON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 13/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

